

Envoyé en préfecture le 14/06/2023

Reçu en préfecture le 14/06/2023

Publié le 14 JUIN 2023

ID : 037-213700586-20230609-DCM_2023_06_043-DE

**MAIRIE DE
37140 LA CHAPPELLE-sur-LOIRE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 9 JUIN 2023

Date de convocation : 05/06/2023

Date d'affichage : 05/06/2023

Conseillers

en exercice : 15 L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin, à dix-huit heures,
Présents : 9 le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni,
Pouvoirs : 4 en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses
Votants : 13 séances, salle de la mairie, sous la présidence de M. GUIGNARD Paul,
Maire

Etaient présents : M. GUIGNARD Paul, Mme GALET Florence, M. PETIBON Jacky, M. LEPILLIEZ
Philippe, M. DELAUNAY Fabien, M. SERVANT Dimitri, Mme GANDRILLE Christine,
M. ALBERT Alexandre, M. DELETANG Grégory

Etaient excusés : Mme MUREAU Nicole (a donné pouvoir à M. PETIBON Jacky), M. DRUGEON
Francis (a donné pouvoir à Mme GALET Florence), M. de CHAMPS Hubert (a donné pouvoir à M.
GUIGNARD Paul), Mme BEAUMARD Angélique (a donné pouvoir à M. DELETANG Grégory), Mme
DESCORMIERS Cindy

Etait absente : Mme BEGOVIN Gaëlle

Madame GALET Florence a été désignée secrétaire de séance.

DCM 2023-06-043

8.2. Domaines de compétences par thèmes - Aide sociale

Convention de partenariat avec La Poste Services à la Personne

Monsieur le Maire dépose sur le bureau un projet de convention de partenariat entre la commune et La Poste Services à la Personne.

Il précise que la Poste Services à la Personne est spécialisée dans les services à la personne pour les personnes âgées. A ce titre, elle propose aux aidants et aidés des services de visites de lien social du facteur et de téléassistance.

Les offres de La Poste SAP permettent ainsi :

- Aux seniors de rester le plus longtemps chez eux en sécurité et en conservant une bonne qualité de vie
- De lutter contre l'isolement social

à travers deux offres de services :

- La téléassistance avec ou sans détecteur de chutes
- La visite de lien social

Afin d'encadrer ces offres, La Poste propose à la commune de signer une convention de partenariat.

Cette convention porte sur une offre de téléassistance proposée par La Poste aux habitants de la commune afin de favoriser leur maintien à domicile à coûts réduits.

Pendant la durée du contrat, la commune s'engage à communiquer sur l'offre afin de :

- Identifier les habitants susceptibles d'être intéressés par l'offre
- Répondre aux demandes d'informations des habitants sur les caractéristiques et les modalités de souscription de l'offre
- Accompagner les habitants qui souhaitent souscrire à l'offre en les aidant à rassembler l'ensemble des informations nécessaires à la souscription de l'offre
- Remplir la fiche de souscription
- Transmettre à La Poste les fiches de souscriptions des habitants souhaitant souscrire à l'offre

Cette convention est conclue pour une période initiale d'un an qui débute à date de sa signature par La Poste SAP.

Le contrat pourra être renouvelé par tacite reconduction pour des périodes successives d'un an dans la limite de trois fois, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des Parties.

Le Maire précise que pour soutenir la démarche de la commune, dans le cadre de ce partenariat, La Poste offre les frais d'installation (d'une valeur de 19,90 € TTC par contrat) à l'ensemble des habitants de la commune.

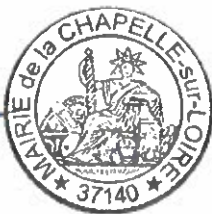
Le Maire propose au Conseil Municipal de signer cette convention avec La Poste SAP afin de favoriser le maintien de ses habitants à domicile à coûts réduits.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les termes de la convention de partenariat proposée par La Poste Services à la Personne
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention avec La Poste SAP et toutes les pièces inhérentes à cette délibération

Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire,
GALET Florence



Le Maire,
GUIGNARD Paul



| |
|------------------------------------------------|
| Envoyé en préfecture le 14/06/2023 |
| Reçu en préfecture le 14/06/2023 |
| Publié le 14 JUIN 2023 S ² LOW |
| ID : 037-213700586-20230609-DCM_2023_06_043-DE |